



## Advicenne présente ses résultats financiers semestriels au 30 juin 2018 et confirme ses perspectives pour 2018

**Nîmes, 20 septembre 2018 (17h45 CEST)** - Advicenne (Euronext : ADVIC), société française spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques, publie aujourd'hui ses résultats financiers semestriels au 30 juin 2018 et confirme ses perspectives opérationnelles pour 2018.

### Principaux faits marquants du premier semestre et perspectives du second semestre 2018

- ✓ Le 5 janvier 2018, l'option de surallocation, relative à l'introduction en bourse d'Advicenne sur le marché réglementé d'Euronext à Paris réalisée en décembre 2017, a été partiellement exercée à hauteur de près de 72%. Cette option a donné lieu à l'émission de 59 648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 743 717,56 euros (net des frais liés à l'émission).
- ✓ Advicenne a souscrit un contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert Dupont pour un montant de 400 K€ avec comme date d'effet le 5 janvier 2018. Un apport de 300 K€ avait été fait fin 2017 à la mise en place de ce contrat.
- ✓ Advicenne a annoncé, en janvier 2018, l'arrivée du Dr Linda Law à la direction des opérations cliniques aux Etats-Unis. Comptant près de 25 années d'expériences dans l'industrie, le Dr Law a notamment travaillé au sein de Raptor Pharmaceuticals où elle a en particulier développé un médicament ciblant une maladie rénale orpheline.
- ✓ En mai 2018, Advicenne a obtenu l'autorisation de l'ANSM d'initier l'essai clinique pivot de phase II/III pour ADV7103 dans la cystinurie.
- ✓ Advicenne a signé, fin mai 2018, un partenariat avec l'*European Society for Paediatric Nephrology* (ESPN) visant à améliorer les connaissances sur l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et sa prise en charge en Europe.
- ✓ Le 2 juillet 2018, Advicenne a annoncé les résultats préliminaires de l'étude d'extension de phase III (B22CS) avec ADV7103 dans l'ATRd. Cette étude clinique, réalisée en ouvert, confirme l'efficacité et la sécurité d'emploi d'ADV7103 après 24 mois de traitement.



- ✓ Le 3 septembre 2018, Advicenne a obtenu le statut d'IND (*Investigational New Drug*) de la FDA, permettant d'initier l'étude clinique pivotale de phase III d'ADV7103 dans l'ATRd.
- ✓ Le 12 septembre 2018, Advicenne a obtenu la première autorisation de mise sur le marché (AMM) pour son produit Ozalin® (ADV6209) licencié à Primex, ce qui a pour effet d'ouvrir droit au 2<sup>ème</sup> paiement d'étape tel que prévu au contrat et de reconnaître en revenus les 2 millions d'euros précédemment comptabilisés comme une avance.

## Informations financières synthétiques au 30 juin 2018

Le Conseil d'Administration d'Advicenne s'est réuni le 20 septembre 2018, sous la présidence du Dr. Luc-André Granier, et a arrêté les états financiers semestriels au 30 juin 2018. Les travaux de revue limitée ont été effectués par les Commissaires aux Comptes qui n'ont pas identifié d'anomalie comptable ou de présentation.

COMPTE DE RESULTAT (K€)	30 juin 2018	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	438	249
Autres produits de l'activité	475	976
<b>Produits des activités courantes</b>	<b>913</b>	<b>1 225</b>
Charges opérationnelles	-4 887	-3 500
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-3 974</b>	<b>-2 275</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>-3 764</b>	<b>-2 337</b>
Résultat par action (€/action)	-0,47	-0,43
Résultat dilué par action (€/action)	-0,47	-0,43

Les ventes enregistrées en 2018 et 2017 proviennent de Likozam® et de Levidcen®, deux produits sous licence pour le traitement de l'épilepsie. Advicenne commercialise ces médicaments pour répondre aux demandes de médecins hospitaliers comme un traitement alternatif chez les enfants épileptiques.

Les autres produits de l'activité proviennent principalement d'un crédit d'impôt recherche de 356 K€ et de la transformation de l'avance remboursable en subvention pour 100 K€ liée à un projet de recherche.

L'augmentation des coûts d'exploitation est principalement imputable aux investissements réalisés pour la préparation et le démarrage des essais cliniques d'ADV7103 dans l'ATRd aux Etats-Unis et dans la

cystinurie en Europe. Cette augmentation est également liée aux préparatifs du lancement commercial d'ADV7103 en Europe.

BILAN (K€)	30 juin 2018	31 décembre 2017
<b>Actifs non courants</b>	<b>280</b>	<b>226</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>34 721</b>	<b>38 308</b>
dont trésorerie et équivalents trésorerie	32 967	36 183
<b>Total Actif</b>	<b>35 000</b>	<b>38 533</b>
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>30 542</b>	<b>33 511</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>388</b>	<b>560</b>
dont Emprunts et dettes financières	258	454
<b>Passifs courants</b>	<b>4 070</b>	<b>4 463</b>
dont Emprunts et dettes financières	250	248
dont Fournisseurs	857	1 314
dont Autres passifs courants	2 963	2 901
<b>Total passif</b>	<b>35 000</b>	<b>38 533</b>

Fin juin 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 33,0 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	30 juin 2018	30 juin 2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-3 629</b>	<b>-2 934</b>
dont Capacité d'autofinancement	-3 448	-1 988
dont Variation BFR	-181	-946
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>-246</b>	<b>-18</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>659</b>	<b>15 815</b>
dont Augmentation de capital	744	15 819
dont variation des emprunts & avances remboursables	-85	62
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-3 216</b>	<b>12 865</b>
Trésorerie d'ouverture	36 183	1 583
Trésorerie de clôture	32 967	14 448



Au premier semestre 2018, les flux de trésorerie provenant des opérations ont été négatifs de 3,6 millions d'euros, en raison de la perte d'exploitation et de l'augmentation du besoin en fonds de roulement pour soutenir la croissance de l'activité.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement affichent une variation positive de 0,7 million d'euros, essentiellement liée à la surallocation début 2018.

*« Nos résultats financiers au 30 juin 2018 sont conformes au plan que nous vous avons présenté lors de notre introduction en bourse. Notre trésorerie solide nous permet de poursuivre sereinement les prochaines étapes de notre développement. »* a déclaré le **Dr. Luc-André Granier, PDG et co-fondateur d'Advicenne**. *« L'obtention de notre première AMM et l'autorisation d'initier nos développements cliniques aux Etats-Unis sont deux jalons majeurs atteints début septembre. Nous préparons activement la prochaine étape consistant à accélérer la croissance d'Advicenne. »*

## A Propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une société pharmaceutique qui vend et développe des produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques. ADV7103, le produit phare de la Société, a obtenu des résultats positifs lors d'une étude pivot de Phase III menée en Europe auprès d'enfants et d'adultes atteints d'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est également en cours de développement dans une seconde indication, la cystinurie, une tubulopathie rénale congénitale. Advicenne prévoit de déposer le dossier centralisé d'autorisation de mise sur le marché européen en fin d'année 2018 pour une commercialisation par Advicenne attendue à l'horizon 2020 en Europe dans l'ATRd. ADV7103 a reçu l'agrément IND de la FDA pour démarrer un essai clinique pivot de phase III dans l'ATRd aux Etats-Unis. Le lancement commercial est prévu à l'horizon 2021.

Advicenne est une société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (code ISIN : FR0013296746, code Euronext : ADVIC). Créée en 2007, la société est basée à Nîmes, en France.

Pour de plus amples informations sur Advicenne, veuillez visiter son site : <http://advicenne.com>

### Contacts :

#### Advicenne

Luc-André Granier, Sarah Delbaere, Julie Rachline  
Email: [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)  
+33 (0)4 66 05 54 20

#### Relations Presse

Alize RP  
Caroline Carmagnol, Coralie Beylot-Layens & Tatiana Vieira  
Email: [advicenne@alizerp.com](mailto:advicenne@alizerp.com)  
+33 (0)1 44 54 36 66



**Communication financière**

NewCap

Emmanuel Huynh & Alexia Faure

Email: [advicenne@newcap.eu](mailto:advicenne@newcap.eu)

+33 (0)1 44 71 94 94

**Déclarations prospectives - Advicenne**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base d'Advicenne enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 octobre 2017 sous le numéro I.17-071. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.